

LA MOBILITÉ EN TOUTE SÉCURITÉ

LE VÉLO DE SERVICE #COVID19



Privilégiez votre vélo personnel

autant que possible

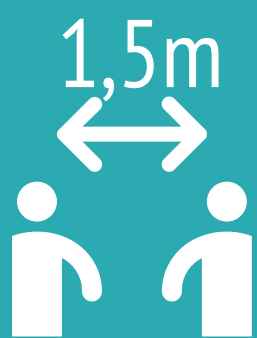


Lavez-vous les mains ou portez des gants



Nettoyez le guidon et les accessoires

si d'autres personnes ont utilisé le vélo



Respectez une distance de 1,5m

avec les autres usagers en voirie et dans le parking



Portez de préférence un masque buccal

Cette affiche est une visualisation des recommandations du guide Travailler en sécurité (Conseil supérieur pour la prévention et la protection au travail). Elle est diffusée à titre d'exemple et n'engage en rien la responsabilité de la Cellule Mobilité de l'Union Wallonne des Entreprises.

Pour l'utiliser dans votre entreprise, faites-la valider par votre conseiller en prévention.

Avec le soutien de :



union wallonne
des entreprises



CELLULE
MOBILITÉ
UNION WALLONNE DES ENTREPRISES